

Olivet

Rénovation de façades en centre-ville

Présentation



Bénéficiez d'aides de la mairie !

Dans un objectif de préservation de l'architecture olivetaine et d'embellissement du cœur de ville, des aides incitatives de la mairie sont accordées aux particuliers désirant valoriser leur patrimoine.

Les ravalements de façades pourront être subventionnés sous réserve qu'ils respectent les prescriptions d'un architecte-conseil.

> UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL À VALORISER

L'identité de la ville d'Olivet se caractérise par la qualité de son patrimoine architectural et naturel le long des rives du Loiret. Elle émane également de l'attractivité de son centre historique qui a évolué en conservant son caractère traditionnel tout en devenant le centre dynamique d'une ville qui atteint aujourd'hui plus de 20 000 habitants.

Consciente de cet atout, la ville d'Olivet a inscrit dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de son Plan Local d'Urbanisme des orientations visant à valoriser les formes urbaines et notamment les spécificités du centre-ville afin de préserver l'identité olivetaine. Une opération de mise en valeur des façades dans le centre-ville a été retenue par le conseil municipal le 28 janvier 2011. **Elle consiste à impliquer les particuliers dans une requalification pérenne du centre-ville en accompagnant cette démarche par des aides financières incitatives destinées à subventionner le ravalement des façades.**

> UN PÉRIMÈTRE DÉFINI

Le secteur ouvrant droit à l'attribution de subventions se situe en centre-ville dans la partie située entre le pont Maréchal Leclerc et la place de la Victoire sur l'axe nord-sud de la rue Marcel Belot (*cf plan page suivante*).

> DES PRESCRIPTIONS À SUIVRE

Dans le périmètre déterminé, un architecte a étudié les caractéristiques du bâti ancien olivetain. Les éléments de lucarnes, menuiseries, ferronneries, enduits... devront être pris en compte pour bénéficier d'une subvention municipale.

Les prescriptions individuelles des façades sont élaborées sur la base des fiches thématique suivantes :

- les surfaces et modénatures (fiche n°1)
- les percements (fiche n°2)
- les menuiseries (fiche n°3)
- les ferronneries et serrureries (fiche n°4)
- les éléments annexes de toiture (fiche n°5)
- les accessoires (fiche n°6)
- les devantures commerciales (fiche n°7)
- les couleurs et matières (fiche n°8)

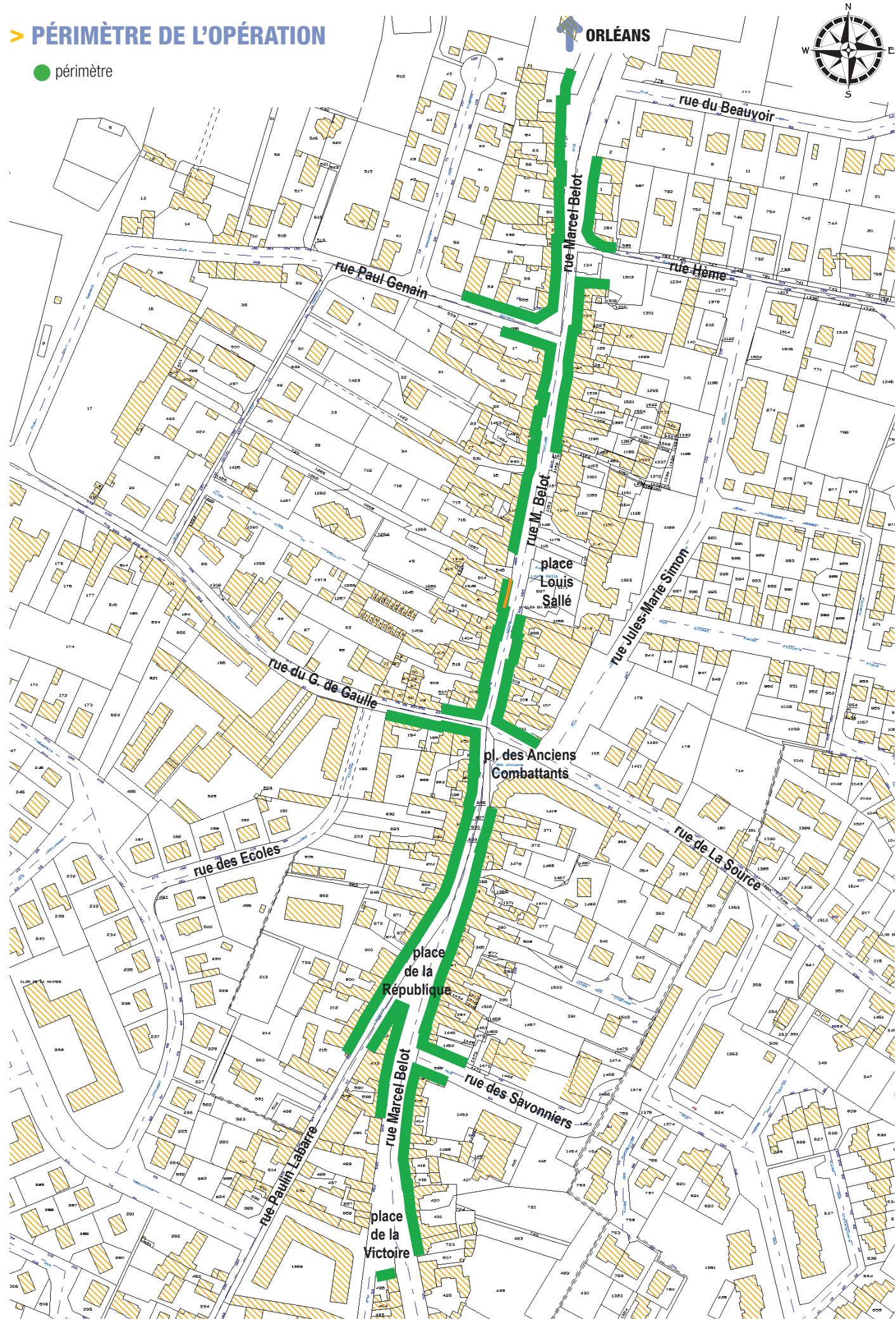
> DES AIDES PUBLIQUES POUVANT ÊTRE CUMULÉES

Le niveau de subvention de l'aide de la mairie s'élève à 30% du montant HT des dépenses*. Cette subvention est plafonnée à 125€/m². Cette aide n'est soumise à aucune condition de ressources et peut être cumulée avec d'autres aides publiques (ANAH, FISAC...).

*A titre exceptionnel, le taux de subvention peut être porté à 50% du montant HT des dépenses pour des travaux d'intérêt patrimonial qui ont pour objet la restauration ou la restitution d'éléments architecturaux endommagés ou disparus. Cette subvention est plafonnée à 250€/m² (défini au cas par cas par la mairie).

> PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

● périmètre

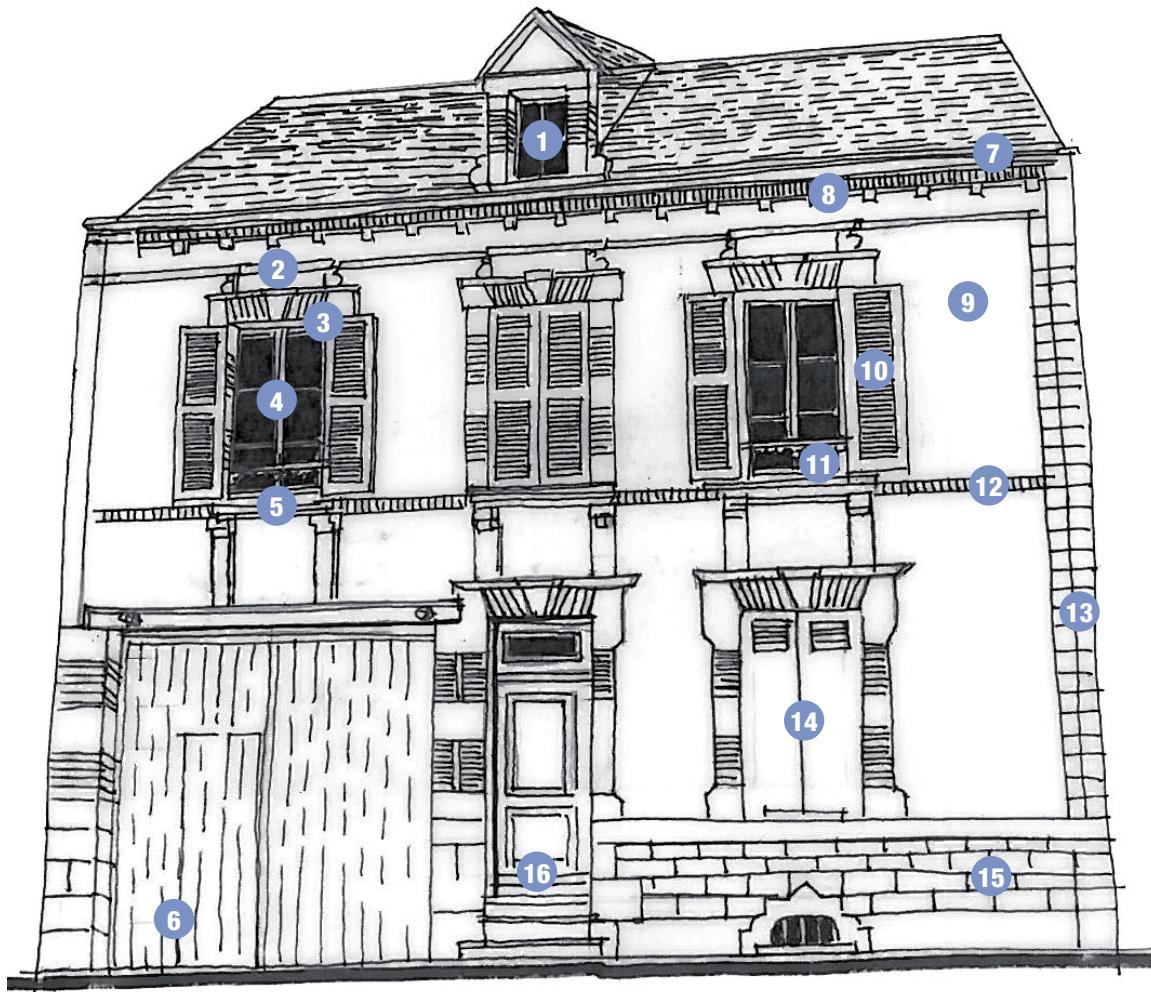


> POUR ALLER + LOIN

COMPOSITION ET VOCABULAIRE DE LA FAÇADE

Une façade traditionnelle est composée de trois éléments :

- **Le soubassement**, c'est la zone de transition entre le sol et le bâtiment, il est traité différemment du reste de la façade : il est souvent en léger relief, réalisé dans un matériau différent du reste du bâtiment ou simplement matérialisé par un bandeau d'une couleur différente de celle de la façade.
- **Le corps du bâtiment**, c'est la partie centrale de la façade, la plus importante en terme de surface.
- **Le couronnement**, c'est la partie supérieure de la façade qui assure le passage entre le mur et la toiture, il peut prendre la forme d'une génoise, d'une corniche ou d'un décor en bois.



- | | | | |
|---|--|----|--|
| 1 | lucarne | 9 | enduit traditionnel ou moderne |
| 2 | linteau (pierre et/ou briques avec modénature) | 10 | volet bois persienné peint |
| 3 | encadrement (pierre et/ou briques) | 11 | ferronnerie |
| 4 | fenêtre peinte : menuiserie bois, 6 carreaux | 12 | bandeau (pierre ou briques) |
| 5 | appui en pierre | 13 | chaîne d'angle (pierres appareillées) |
| 6 | porte charretière | 14 | volet bois plein et persienné peint |
| 7 | gouttière en zinc | 15 | soubassement (pierre ou modénature) |
| 8 | corniche ou bandeau d'égout (pierre et/ou briques) | 16 | porte d'entrée et emmarchement en pierre |

TENDANCES DE L'ARCHITECTURE OLIVETAINE

L'architecture olivetaine, dans le périmètre concerné, se caractérise par des bâtiments anciens, principalement des maisons de ville, agrémentés de lucarnes, corniches, encadrements de baies, appuis, chaînes, linteaux, soubassements et bandeaux d'étages. Les couvertures sont majoritairement en ardoises, parfois en tuiles. Ces caractéristiques constituent des modèles et des exemples à prendre en compte et à retrouver dans les divers projets de mise en valeur des façades du centre ville.

• Volumétrie générale

Les édifices sont marqués par une grande rigueur dans l'ordonnancement de la façade. L'organisation est généralement symétrique de part et d'autre de la porte d'entrée. La volumétrie générale relevée sur le secteur centre-ville olivetain est majoritairement Rez de chaussée + 1 étage avec combles.

• Structure

La structure des bâtiments est composée d'une maçonnerie en moellons enduite, avec un apport de pierres de taille pour les éléments de structure (corniches, bandeaux, encadrements, soubassements et appuis) et/ou un apport de briques pour les éléments de modénature (lucarnes, corniches, encadrements de baies, appuis, chaînes, linteaux, soubassements et bandeaux d'étages). Il existe également des structures à pans de bois, actuellement masquées en façade, par une couche d'enduit.

QUELS SONT LES PRINCIPES À RESPECTER POUR EN BÉNÉFICIER ?

- remplir le dossier de demande de subvention qui est à retirer au service foncier-logement de la mairie.
- suivre les prescriptions définies par un architecte-conseil pour un ravalement complet. (sur la base d'un rendez-vous sur place ou en mairie). Sont concernés : les enduits, les menuiseries, les ouvertures, les ferronneries et serrureries etc.
Des fiches thématiques sont disponibles en mairie.
- ne pas avoir commencés les travaux.



> RENSEIGNEMENTS / CONTACTS

- Les formulaires de demandes de subvention sont à retirer au service foncier/logement de la mairie.
- Une permanence de l'architecte-conseil est assurée chaque premier mercredi du mois en mairie, sur rendez-vous.

⌚ : **02 38 69 83 54**



MARIE D'OLIVET
283, rue du Général de Gaulle
45160 OLIVET

Tél. 02 38 69 83 54
Fax 02 38 69 83 09
www.ville-olivet.fr